La **FCPE** demande que les secteurs en zone d'éducation prioritaire deviennent **zones d'excellence** et pour ce fait l'éducation nationale doit respecter ses engagements initiaux .
C'est à dire :

- La scolarité avant 3 ans doit rester une priorité dans tous les secteurs défavorisés .
- Les effectifs par classe ne doivent pas excéder 25 élèves.
- Les élèves au collège doivent être en mesure de pouvoir faire des choix larges et réalistes en matière d'orientation
- Le contrat éducatif local mis en place doit être en cohérence avec les besoins culturels et éducatifs du secteur.
- Les autres ministères (culture, aménagement du territoire, affaires sociales, justice, ville…) les collectivités territoriales doivent aussi agir pour que ces secteurs bénéficient d'une véritable priorité.

JE SOUTIENS CETTE DEMANDE

NOM	PRENOM	VILLE	SIGNATURE